



PASS

du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Vous avez besoin de soins ?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous rencontrez des difficultés financières ?

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à entreprendre.

Comment fonctionne la PASS ?

- 1 ▶ Prenez rendez-vous auprès de la cellule des rendez-vous centralisés des consultations externes dans la spécialité concernée : ☎ 01 42 35 60 00
- 2 ▶ Le jour de votre consultation, présentez-vous deux heures avant votre rendez-vous au service social pour y effectuer les démarches nécessaires à votre prise en charge
- 3 ▶ Présentez-vous à votre consultation à l'horaire fixé

Les consultations PASS :

Consultation de médecine générale

- Deux consultations de médecine générale dédiées
 - Le lundi et mercredi matin / Dr Bedar
 - Le vendredi matin / Dr Casel
- ☎ Rendez-vous par téléphone au 01 42 35 60 00
ou directement sur place : Bâtiment B / Rez-de-chaussée
Consultations externes / Porte 3

Consultation dentaire

- La consultation dentaire
 - Lundi après-midi / Dr Bazart
 - Vendredi après-midi / Dr Le Roux
- ☎ Rendez-vous par téléphone au 01 42 35 60 00
Bâtiment B / Rez-de-chaussée / Consultations externes
Porte 4

Consultation spécialisée

- Pédiatrie
 - Stomatologie - ORL - Ophtalmologie
 - Neurologie - Rhumatologie
 - Gastro-entérologie
 - Maladies infectieuses et tropicales
- ☎ Rendez-vous par téléphone au 01 42 35 60 00
Bâtiment B / Consultations externes

Consultation de PMI

- Une consultation de PMI avec une sage-femme
 - Le jeudi matin
- ☎ Rendez-vous par téléphone au 01 42 35 61 40 poste 61 00
(rdv des consultations périnatales et gynécologiques)
Bâtiment M

A quelles prestations la PASS donne t-elle accès ?

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée (dont consultation dentaire)
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale du médecin du service
- Prises de sang
- Radiologie

En cas d'urgence médicale, appelez le 15 ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

**La délivrance du bon PASS est temporaire.
Cette prise en charge a pour but de vous donner accès aux droits sociaux.**

Comment contacter la PASS ?

Service social des patients : 01 42 36 61 21 ou 01 42 35 60 25.

Où se trouve la PASS ?

Depuis l'entrée du bâtiment B, suivez le panneau PASS.

i P.A.S.S



+ d'infos sur le site Internet
<http://www.ch-stdenis.fr/>

**PASS du Centre Hospitalier
de Saint-Denis**
2, rue du Dr Pierre Delafontaine
93 200 Saint-Denis
☎ Standard : 01.42.35.61.40

